

Type de circulaire	circulaire informative
Validité	du 16/08/2021 au 30/09/2021
Documents à renvoyer	oui, pour le 30/09/2021

Information succincte	Appel à projets pour l'année 2021-2022: alimentation saine dans les écoles fondamentales (4 volets)
-----------------------	---

Mots-clés	Alimentation saine et durable, cantine, appel à projets
-----------	---

Etablissements et pouvoirs organisateurs concernés

Réseaux d'enseignement	Unités d'enseignement
Wallonie-Bruxelles Enseignement	Maternel ordinaire Centres psycho-médico-social Primaire ordinaire
Ens. officiel subventionné	Maternel spécialisé Primaire spécialisé
Ens. libre subventionné Libre confessionnel Libre non confessionnel	

Groupes de destinataires également informés

A tous les membres des groupes suivants :

- Les services de l'inspection (pour leurs unités respectives)
- Le Service général du Pilotage des Ecoles et des CPMS
- Les pouvoirs organisateurs (pour leurs unités et réseaux respectifs)
- Les organes de représentation et de coordination de PO (pour leurs unités et réseaux respectifs)
- Les cabinets ministériels en charge de l'enseignement (pour leurs unités respectives)

Signataire(s)

Madame la Ministre Caroline DESIR

Personne(s) de contact concernant la mise en application de la circulaire

Nom, prénom	SG + DG + Service	Téléphone et email
Saavedra Andres	Cabinet de la Ministre de l'Éducation	02/801.78.41 andres.saavedra@gov.cfwb.be
Dupuis Marleine	Administration générale de l'Enseignement Direction générale de l'Enseignement obligatoire – Direction d'Appui	02 690 85 34 marleine.dupuis@cfwb.be

Madame, Monsieur,

La présente circulaire détaille l'appel à projets « Alimentation équilibrée » destiné à soutenir les démarches en matière d'alimentation proposées par les écoles fondamentales durant l'année scolaire 2021-2022.

Dans ce cadre, les écoles fondamentales peuvent bénéficier

- d'un accompagnement par un opérateur extérieur pour la mise en place d'une cantine durable ou pour développer la thématique de l'alimentation saine au travers de la préparation de leçon (appels 1 et 2) ;
- d'un soutien financier pour initier des projets concrets tels que la création d'un potager collectif, la réduction des déchets alimentaires, un système de lutte contre le gaspillage, la sensibilisation des parents à l'alimentation saine, la mise en place de fontaines à eau, etc. (maximum 3500 € pour l'appel 3 et 2500 € pour l'appel 4).

J'attire votre attention sur le fait que les candidatures doivent être rentrées pour le **30 septembre 2021** au plus tard.

Je vous invite à découvrir le descriptif de ces appels ci-après.

En espérant que cette initiative suscite grandement votre intérêt.

La Ministre de l'Éducation,

Caroline Désir

Alimentation équilibrée dans les écoles fondamentales

2021-2022

Dans le cadre de cet appel à projets, votre école a 4 options :

- **appel 1** : se faire accompagner par un opérateur associatif pour la mise en place d'un modèle de **cantine durable** ;
- **appel 2** : pour l'enseignement **primaire**, se faire accompagner par un opérateur associatif afin de développer transversalement les thématiques d'une alimentation saine et durable au travers de la préparation des leçons de l'ensemble de l'équipe éducative ;
- **appel 3** : recevoir un soutien financier destiné à la consultation d'une association pour la création de projets d'alimentation plus durable pour les établissements scolaires de l'enseignement fondamental ;
- **appel 4** : recevoir un soutien financier pour mettre en place une action de sensibilisation à l'alimentation saine et durable

Il est possible pour une école de déposer un projet pour chacun des 4 appels « alimentation ». **Toutefois, l'école ne pourra être sélectionnée qu'une seule fois.** Par exemple, si l'école a déposé un projet pour les appels 1 et 2 et qu'elle est sélectionnée pour l'appel 1, elle ne pourra pas l'être pour l'appel 2.

Attention, le formulaire de dépôt de candidature ou de projet est à compléter par l'école, et non par l'opérateur.

Par ailleurs, l'attention des établissements de l'enseignement maternel émergeant à l'encadrement différencié classés de 1 à 5 (conformément à l'article 4 du décret du 30 avril 2009) est attirée sur des mesures plus spécifiques les concernant (partie B de cette annexe).

A) Appels « Alimentation équilibrée »

Appel 1

Accompagnement par des opérateurs associatifs des établissements scolaires de l'enseignement fondamental pour la mise en place d'un modèle de **cantine durable**

1. Cadre

Il s'agit ici d'un appel à candidatures qui propose aux écoles de pouvoir bénéficier d'un **accompagnement** par un opérateur extérieur pour l'implémentation d'une cantine scolaire durable (offre de repas complets).

Des opérateurs associatifs experts dans ce domaine ont remis un projet et ont été sélectionnés par un jury.

Chaque école dont la candidature est acceptée sera associée à un de ces opérateurs dont l'intervention sera gratuite pour l'école.

Le programme de l'opérateur comprendra au minimum les trois axes suivants :

- ✓ garantir un prix des repas accessible à tous les élèves ;
- ✓ informer et sensibiliser l'ensemble de l'équipe éducative ainsi que les parents d'élèves ;
- ✓ former et superviser les élèves sur les pratiques alimentaires saines et durables.

En outre, il devra proposer :

- ✓ une alimentation
 - de haute qualité (Bio ou similaire au cahier des charges Bio, ingrédients non-transformés, sans traitements nocifs, ...),
 - avec des ingrédients de saison et les plus locaux possibles,
 - à un prix équitable,
 - avec un apport équilibré animal/végétal ;
- ✓ un programme ayant des capacités de pérennisation dans un contexte d'autonomie de l'établissement scolaire.

2. Critères de participation des écoles

- ✓ Le candidat est un établissement d'enseignement fondamental ordinaire ou spécialisé situé en Fédération Wallonie-Bruxelles.
- ✓ Le dossier de candidature complet a été introduit en ligne **le 30 septembre 2021** au plus tard.
- ✓ L'équipe s'engage à collaborer avec l'opérateur qui sera attribué à l'école, à participer à l'accompagnement ainsi qu'aux formations proposées. Elle s'engage également à mettre en place des actions afin de pérenniser le projet au-delà de cette année scolaire.
L'introduction du dossier implique l'accord et le soutien au projet de la direction et du Pouvoir organisateur.

3. Procédure de sélection des écoles

Le jury de sélection sera composé de :

- ✓ d'un représentant du Cabinet de l'Éducation ;
- ✓ de l'administration : la Direction générale de l'Enseignement obligatoire et le Service général de l'Inspection ;
- ✓ des représentants des organes de représentation et de coordination des pouvoirs organisateurs de l'enseignement.

Les candidatures seront examinées par le jury afin de déterminer quels établissements seront sélectionnés pour l'année scolaire et à quel opérateur ils pourront être associés.

Le jury veillera à ce que les établissements sélectionnés répondent à des critères de répartition géographique et de réseaux d'enseignement.

Tenant compte de cette répartition, si le nombre total d'établissements scolaires répondant aux critères de participation et de sélection est dépassé par rapport au budget prévu, priorité sera donnée aux écoles n'ayant jamais été soutenues via les précédentes éditions de l'appel « Alimentation saine ». L'ordre chronologique de l'envoi des candidatures sera ensuite d'application.

4. Étapes de la procédure

1. L'envoi des candidatures se fait pour le **30 septembre 2021** au plus tard, via le formulaire en ligne <https://forms.gle/YPZDermhj8h5LBxYA>

L'envoi de la candidature implique l'accord du Pouvoir organisateur ainsi que celui de la Direction de l'établissement.

Note : afin de mieux préparer votre encodage, vous trouverez, à la suite de ce descriptif, les informations à introduire dans le formulaire en ligne.

2. Le jury vérifie l'adéquation de la candidature avec les critères tels que définis dans le présent appel.
3. Le jury communique les résultats de la sélection à Madame la Ministre pour le 22 octobre 2021 au plus tard.

Pour les écoles sélectionnées :

4. Dès réception de l'Arrêté de subvention, l'opérateur contacte les écoles auxquelles il a été associé par le jury afin d'établir le planning des interventions. Celles-ci devront être programmées durant l'année scolaire 2021-2022.
5. Pour le 31 août 2022 au plus tard, l'établissement scolaire transmet l'évaluation du projet dont le modèle lui sera envoyé après la sélection.

FORMULAIRE à compléter EN LIGNE (<https://forms.gle/YPZDermhj8h5LBxYA>)

Afin de mieux préparer votre encodage, voici les informations à introduire par l'école dans le formulaire en ligne.

- La direction de l'école est informée de ce dépôt de candidature et le soutient : oui - non
- Le Pouvoir organisateur est informé de ce dépôt de candidature et le soutient : oui - non

Établissement

- Nom officiel
- Adresse complète
- Province (ou Bruxelles capitale)
- Numéro fase de l'établissement
- Numéro fase de l'implantation
- Courriel officiel (ecXXXXXX@adm.cfwb.be)
- Autre courriel éventuel
- Téléphone
- Nom et prénom de la direction
- Nombre d'élèves total de l'établissement
- Réseau d'enseignement : WBE – Officiel subventionné – Libre subventionné
- Niveau d'enseignement concerné : fondamental – primaire – maternel/ordinaire – spécialisé
- L'établissement émerge-t-il à l'encadrement différencié ?
- Si oui, quel est son classement (de 1 à 5) ?
- L'établissement fait-il partie des bénéficiaires du projet pilote pour les repas gratuits en maternelle ?
- Nombre de cuisine(s)
- Nombre de réfectoire(s)
- Les repas sont-ils confectionnés sur place ?
- La(les) cantines concernée(s) par cette candidature est(sont)-elle(s) aussi fréquentée(s) par des élèves de l'enseignement secondaire?

Personne responsable du projet

- Nom et prénom
- Fonction dans l'école
- Courriel
- Téléphone

Projet

- Votre candidature vise-t-elle à initier un projet « cantine durable » ou à finaliser un projet actuellement en cours ?
- La sensibilisation à une alimentation saine et durable fait-elle partie de votre projet d'établissement ? De votre plan de pilotage ?
- L'équipe éducative a-t-elle été informée de la remise de cette candidature ?
- Si non, pourquoi ?
- Si oui, quel pourcentage de ses membres est prêt à s'engager à collaborer avec un opérateur pour une meilleure sensibilisation des enfants à une alimentation saine et durable et pour la mise en place d'un modèle de cantine durable ?
- Le personnel de cuisine a-t-il été informé de la remise de cette candidature ?

- Si non, pourquoi ?
- Si oui, est-il prêt à s'engager à collaborer avec un opérateur pour une meilleure sensibilisation des enfants à une alimentation saine et durable et pour la mise en place d'un modèle de cantine durable ?
- Remarque(s) éventuelle(s) :

Appel 2

Accompagnement des équipes éducatives d'établissements de l'enseignement **primaire** afin de développer transversalement les thématiques d'une alimentation saine et durable au travers de la préparation des leçons de l'ensemble de l'équipe éducative

1. Cadre

Cet appel est destiné à soutenir la sensibilisation par un accompagnement des équipes éducatives afin de développer transversalement les thématiques d'une alimentation saine et durable au travers de la préparation des leçons de l'ensemble de l'équipe éducative.

Les projets seront élaborés suivant une démarche participative et de construction collective permettant de cibler les besoins et les priorités des équipes éducatives. Le processus vise à intégrer des contenus pédagogiques en adéquation avec les matières enseignées. Pour ce faire, l'école sera accompagnée par un opérateur extérieur qui l'accompagnera dans sa démarche.

2. Critères de participation des écoles

- ✓ Le candidat est un établissement d'enseignement primaire ordinaire ou spécialisé situé en Fédération Wallonie-Bruxelles.
- ✓ Le dossier de candidature complet a été introduit en ligne le **30 septembre 2021** au plus tard.
- ✓ L'équipe s'engage à collaborer avec l'opérateur qui sera attribué à l'école, à participer à l'accompagnement ainsi qu'aux formations proposées. Elle s'engage également à mettre en place des actions afin de pérenniser le projet au-delà de cette année scolaire.
L'introduction du dossier implique l'accord et le soutien de la direction et du Pouvoir organisateur au projet.

3. Procédure de sélection des écoles

Le jury de sélection sera composé de :

- ✓ d'un représentant du Cabinet de l'Éducation ;
- ✓ de l'administration : la Direction générale de l'Enseignement obligatoire et le Service général de l'Inspection ;
- ✓ des représentants des organes de représentation et de coordination des pouvoirs organisateurs de l'enseignement.

Les candidatures seront examinées par le jury afin de déterminer quels établissements seront sélectionnés pour l'année scolaire et à quel opérateur ils pourront être associés.

Le jury veillera à ce que les établissements sélectionnés répondent à des critères de répartition géographique et de réseaux d'enseignement.

4. Étapes de la procédure

1. L'envoi des candidatures se fait pour le 30 septembre 2021 au plus tard, via le formulaire en ligne <https://forms.gle/ceDzYARXPuWgF2Mw5>.

L'envoi de la candidature implique l'accord du Pouvoir organisateur ainsi que celui de la Direction de l'établissement.

Note : afin de mieux préparer votre encodage, vous trouverez, à la suite de ce descriptif, les informations à introduire dans le formulaire en ligne.

2. Le jury vérifie l'adéquation de la candidature avec les critères tels que définis dans le présent appel.
3. Le jury communique les résultats de la sélection à Madame la Ministre pour le 22 octobre 2021 au plus tard.

Pour les écoles sélectionnées

4. Dès réception de l'Arrêté de subvention, l'opérateur contacte les écoles auxquelles il a été associé par le jury afin d'établir le planning des interventions. Celles-ci devront être programmées durant l'année scolaire 2021-2022.
5. Pour le 31 août 2022 au plus tard, l'établissement scolaire transmet l'évaluation du projet dont le modèle lui sera envoyé après la sélection.

FORMULAIRE à compléter EN LIGNE (<https://forms.gle/ceDzYARXPuWgF2Mw5>)

Afin de mieux préparer votre encodage, voici les informations à introduire par l'école dans le formulaire en ligne.

- La direction de l'école est informée de ce dépôt de candidature et le soutient : oui - non
- Le Pouvoir organisateur est informé de ce dépôt de candidature et le soutient : oui - non

Établissement

- Nom officiel
- Adresse complète
- Province (ou Bruxelles capitale)
- Numéro fase de l'établissement
- Numéro fase de l'implantation
- Courriel officiel (ecXXXXXX@adm.cfwb.be)
- Autre courriel éventuel
- Téléphone
- Nom et prénom de la direction
- Nombre d'élèves total de l'établissement
- Réseau d'enseignement : WBE – Officiel subventionné – Libre subventionné
- Type d'enseignement concerné : primaire ordinaire– Primaire spécialisé

Personne responsable du projet

- Nom et prénom
- Fonction dans l'école
- Courriel
- Téléphone

Projet

- La sensibilisation à une alimentation saine et durable fait-elle partie de votre projet d'établissement ? De votre plan de pilotage ?
- L'équipe éducative a-t-elle été informée de la remise de cette candidature ?
- Si non, pourquoi ?
- Si oui, quel pourcentage de ses membres est prêt à s'engager à collaborer avec un opérateur et à participer à la formation proposée pour une meilleure sensibilisation des enfants à une alimentation saine et durable ?
- Remarque(s) éventuelle(s) :

Appel 3

Consultance d'une association pour la création de projets d'alimentation plus durable pour les établissements scolaires de l'enseignement fondamental

1. Cadre

Cet appel est destiné à soutenir la mise en œuvre d'un programme de sensibilisation à une alimentation plus durable par un **accompagnement** qui s'étend de la formation des équipes éducatives à la réalisation d'un dispositif **mis en place sur l'année scolaire**.

Les projets seront construits à travers une démarche collective et participative permettant de cibler les besoins et les priorités de l'école pour ensuite saisir les leviers de changement. Le processus permettra la mise en place d'un projet concret tel que la création d'un potager collectif, la réduction des déchets alimentaires, un système de lutte contre le gaspillage, ... Pour ce faire, l'école fera appel à un opérateur extérieur qui l'accompagnera dans sa démarche.

Dans les limites du budget disponible, une subvention de **3500€** maximum par établissement scolaire pourra être octroyée pour couvrir, l'accompagnement par l'opérateur. D'autres frais liés directement à la mise en place du projet pourront également être couverts par la subvention.

Remarques :

- dans le cadre de cet appel 3, l'opérateur est considéré comme un intervenant extérieur dont le coût de l'intervention est repris au budget. Si l'intervention est gratuite, l'école déposera son projet via l'appel 4 ;
- complémentaire à cet appel à projets, la participation des écoles au Programme européen Lait, Fruits et Légumes à l'école¹ est encouragée.

2. Critères de participation

- ✓ Le candidat est un établissement d'enseignement fondamental ordinaire ou spécialisé situé en Fédération Wallonie-Bruxelles.
- ✓ Le projet a pour objectif de travailler l'alimentation durable à l'école en s'appuyant sur des méthodes participatives.
- ✓ L'introduction du dossier implique l'accord et le soutien de la direction et du Pouvoir organisateur au projet.
- ✓ Le dossier de candidature complet a été introduit en ligne **pour le 30 septembre 2021** au plus tard.
- ✓ Le budget prévisionnel complété dans le formulaire est adéquat et **détaillé**.
- ✓ Un **contact préalable** a été pris avec un opérateur extérieur afin de déterminer la faisabilité du partenariat : une convention signée des deux parties a été envoyée **pour le 30 septembre 2021** au plus tard à alimentation@cfwb.be en format pdf.

3. Critères de sélection

- ✓ **Planification** : la durée (longueur du programme, du début jusqu'à la fin de la mise en place) et l'intensité (temps total de contact entre les intervenants et les équipes) sont suffisantes.
- ✓ **Sensibilisation pédagogique** : un processus de sensibilisation pédagogique est mis en place.

¹ En Wallonie : [Participer au programme européen Lait, Fruits et Légumes à l'école \(wallonie.be\)](https://www.wallonie.be/fr/participer-au-programme-europeen-lait-fruits-et-legumes-a-lecole)

À Bruxelles : [Le programme - Des fruits, légumes et produits laitiers frais à l'école - Fruits, légumes et lait à l'école \(fruit-ecole.brussels\)](https://www.bruxelles.be/fr/le-programme-des-fruits-legumes-et-produits-laitiers-frais-a-lecole)

- ✓ **Contexte** : le projet est adapté au contexte local.
- ✓ **Participation active** : le projet concerne toute l'école (ou toute l'implantation) et au minimum trois acteurs de fonction différente au sein de l'école (PO, direction, enseignants, éducateurs, élèves, parents, cuisiniers,...) sont impliqués dans le processus de création ou dans le déroulement du projet.
La participation du PMS/PSE au projet est considérée comme un atout.
- ✓ **Réalisme et faisabilité** : le porteur du projet a défini des objectifs qui pourront être atteints.
- ✓ **Globalité et cohérence** : l'alimentation est au centre des préoccupations de l'école.
- ✓ **Durabilité du projet** : il ne s'agit pas d'un projet isolé. Tout est mis en place pour que les actions se poursuivent au-delà de cette année scolaire afin de pérenniser le projet.

4. Procédure de sélection

Les projets seront examinés par un jury de sélection composé :

- ✓ d'un représentant du Cabinet de l'Éducation ;
- ✓ de l'administration : la Direction générale de l'Enseignement obligatoire et le Service général de l'Inspection ;
- ✓ des représentants des organes de représentation et de coordination des pouvoirs organisateurs de l'enseignement.

Le jury veillera à ce que les établissements sélectionnés répondent à des critères de répartition géographique et de réseaux d'enseignement.

5. Étapes de la procédure

1. L'envoi des candidatures se fait pour le **30 septembre 2021** au plus tard, via le formulaire en ligne <https://forms.gle/qgsniRAHrjT2cC4v5>.

L'envoi de la candidature implique l'accord du Pouvoir organisateur ainsi que celui de la Direction.

Note : afin de mieux préparer votre encodage, vous trouverez, à la suite de ce descriptif, les informations à introduire dans le formulaire en ligne.

Une convention de collaboration avec l'opérateur choisi (signée des 2 parties) doit également être envoyée en **format pdf** pour le 30 septembre 2021 au plus tard, à alimentation@cfwb.be.

2. Le jury vérifie l'adéquation de la candidature avec les critères tels que définis dans le présent appel.
3. Le jury communique les résultats de la sélection à Madame la Ministre pour le 22 octobre 2021 au plus tard.

Pour les écoles sélectionnées

4. **Dès réception de l'Arrêté de subvention**, l'école contacte l'opérateur préalablement choisi, afin d'établir le planning des interventions. Celles-ci devront être programmées durant l'année scolaire 2021-2022.
5. Pour le 31 août 2022 au plus tard, l'établissement scolaire transmet les justificatifs des dépenses, la déclaration de créance et le rapport d'activités dont le modèle lui sera envoyé après la sélection.

Le paiement de la subvention sera effectué en 2 tranches sur le compte en banque associé au numéro fase de l'établissement et réservé aux subventions de fonctionnement.

6. Opérateurs et outils

Des opérateurs de formation auxquels les établissements peuvent faire appel sont listés ci-après de manière non exhaustive mais chaque établissement scolaire reste libre de collaborer avec un autre partenaire dans le cadre de cet appel à projets.

- ✓ Exemples d'opérateurs avec lesquels vous pouvez prendre contact : Biowallonie, Bruxelles-Environnement, Ceinture alimentaire, Ciriha, Coren, CRIE de Mariemont, Devenirs, Empreintes (CRIE de Namur), Food & Pleasure, Gal, GoodPlanet, Influences végétales, Ma terre mon assiette, Nature Attitude (CRIE d'Anlier)...
- ✓ Le site <http://mangerbouger.be> de l'asbl Questions Santé rassemble une série d'outils permettant de travailler la question de l'alimentation durable. Vous y trouverez des « trucs et astuces », un inventaire complet d'outils pédagogiques et d'associations ressources ainsi que des expériences d'écoles.
- ✓ Les outils du Green Deal Cantines durables : en Wallonie, 230 cantines ont signé le Green Deal Cantines durables et se sont engagées à mettre en œuvre des actions concrètes pour rendre leur offre alimentaire plus durable. Une série d'outils ont été produits pour les y aider. Ceux-ci sont disponibles sur www.greendealcantines.be/appuis.
- ✓ Les outils de Bruxelles Environnement : Bruxelles Environnement propose des outils touchant divers thèmes tels que l'alimentation en général, les potagers, les déchets, l'eau ou encore le bruit. Par ailleurs, les écoles bruxelloises ont accès à une série d'outils et accompagnements pour les aider dans une démarche de cantines Good Food. Les outils : formations, label cantine, recettes, helpdesk, etc.
<https://environnement.brussels/thematiques/alimentation/restauration-et-cantines>

FORMULAIRE à compléter EN LIGNE (<https://forms.gle/qgsniRAHrjT2cC4v5>)

Afin de mieux préparer votre encodage, voici les informations à introduire par l'école dans le formulaire en ligne.

! Une convention signée par l'opérateur et par la direction doit être envoyée en format pdf pour le 30 septembre au plus tard à alimentation@cfwb.be.

- La direction de l'école est informée de ce dépôt de candidature et le soutient : oui - non

Le Pouvoir organisateur est informé de ce dépôt de candidature et le soutient : oui - non **Établissement**

- Nom officiel
- Adresse complète
- Province (ou Bruxelles capitale)
- Numéro fase de l'établissement
- Numéro fase de l'implantation
- Courriel administratif (ecXXXXXX@adm.cfwb.be)
- Autre courriel éventuel
- Téléphone
- Nom et prénom de la direction
- Nombre d'élèves total de l'établissement
- Réseau d'enseignement : WBE – Officiel subventionné – Libre subventionné
- Niveau d'enseignement concerné : fondamental – primaire – maternel/ordinaire – spécialisé
- L'établissement émerge-t-il à l'encadrement différencié ?
- Si oui, quel est son classement (de 1 à 5) ?
- L'établissement fait-il partie des bénéficiaires du projet pilote pour les repas gratuits en maternelle ?

Personne responsable du projet

- Nom et prénom
- Fonction dans l'école
- Courriel
- Téléphone

Opérateur

- Nom
- Courriel et téléphone
- Intensité prévue des contacts avec l'opérateur (fréquence, durée)

Projet

- Expliquez comment l'alimentation se place au cœur des préoccupations de votre école ?
- Identifiez le ou les axe(s) de votre projet (cantine durable, collations saines, potager, déchets, eau, gaspillage alimentaire, ...)

- Décrivez brièvement votre projet
- Quel(s) changement(s) ou impact(s) visez-vous à long terme ?
- Quel(s) résultat(s) concret(s) et mesurable(s) visez-vous à court terme ?
- Décrivez les actions que vous allez-vous entreprendre pour obtenir les résultats souhaités.
- Quelle sera la durée de votre projet, du début jusqu'à la fin de sa mise en place ?
- Combien d'élèves seront impactés par le projet ?
- Quel pourcentage cela représente-t-il par rapport à la population de l'école ?
- Quels acteurs de l'école participeront à la réalisation de ce projet ? De quelle manière ?
- Le projet intègre-t-il un ou plusieurs partenaires externes à l'école (associations ou structures externes telles que le CPMS, PSE...) ? Lesquels et de quelle manière ?
- Quel processus de sensibilisation pédagogique en lien avec le projet est/sera mis en place auprès des élèves ?
- Quelles sont les mesures, les engagements pris par l'école pour assurer au mieux la durabilité du projet au-delà de cette année scolaire ?

Budget

- Quel est le montant total sollicité (3500 euros maximum) ?
- À quelle(s) dépense(s) souhaiteriez-vous affecter le soutien financier? Votre budget doit être détaillé en euros (!! critère de recevabilité du projet!!). Le financement de l'intervention de l'opérateur doit être repris dans ce budget.
- Remarque(s) éventuelle(s) :

Après l'envoi du formulaire, vous en recevrez automatiquement une copie. Si votre projet est retenu, nous vous conseillons d'envoyer cette copie à l'opérateur que vous avez choisi.

Appel 4

Accompagnement des établissements scolaires dans une action de sensibilisation à l'alimentation saine et durable

1. Cadre

Cet appel est destiné à soutenir les écoles qui souhaitent **entamer une réflexion** sur l'alimentation saine et durable ou **relancer un projet ponctuel**. Il a pour objectif de permettre une porte d'entrée avant d'initier une réflexion plus approfondie sur ce sujet. Le projet devra néanmoins envisager des pistes concrètes de pérennisation. Tel sera le cas, par exemple, d'une conférence, d'un module de formation, d'une animation... en lien avec la thématique de l'alimentation saine et durable, de la distribution d'une collation saine aux enfants...

Au contraire de l'appel 3,

- ✓ l'accompagnement par un opérateur extérieur n'est pas obligatoire ;
- ✓ il peut s'agir d'une action ponctuelle.

Dans les limites du budget disponible, une subvention de **2500€** maximum par établissement scolaire pourra être octroyée pour couvrir les frais liés au projet.

Remarque : complémentarément à cet appel à projets, la participation des écoles au Programme européen Lait, Fruits et Légumes à l'école² est encouragée.

2. Critères de participation

- ✓ Le candidat est un établissement d'enseignement fondamental ordinaire ou spécialisé situé en Fédération Wallonie-Bruxelles.
- ✓ Le projet a pour objectif de travailler l'alimentation durable à l'école.
- ✓ L'introduction du dossier implique l'accord et le soutien de la direction et du Pouvoir organisateur au projet.
- ✓ Le dossier de candidature complet a été introduit en ligne **pour le 30 septembre 2021** au plus tard.
- ✓ Le budget prévisionnel complété dans le formulaire est adéquat et **détaillé**.
- ✓ Si l'action d'un opérateur extérieur est mentionnée au budget, un contact préalable a été pris avec celui-ci afin de déterminer la faisabilité du partenariat et une convention signée des deux parties a été envoyée **en format pdf le 30 septembre 2021** au plus tard à alimentation@cfwb.be.

3. Critères de sélection

- ✓ **Participation globale** : le projet concerne toute l'école (ou toute l'implantation). La participation du PMS/PSE au projet est considérée comme un atout.
- ✓ **Sensibilisation pédagogique** : un processus de sensibilisation pédagogique au bénéfice des enfants est mis en place au sein de l'école.
- ✓ **Contexte** : le projet est adapté au contexte local.
- ✓ **Durabilité du projet** : le projet propose des pistes de pérennisation.

² En Wallonie : [Participer au programme européen Lait, Fruits et Légumes à l'école \(wallonie.be\)](https://www.wallonie.be/fr/participer-au-programme-europeen-lait-fruits-et-legumes-a-l-ecole)

À Bruxelles : [Le programme - Des fruits, légumes et produits laitiers frais à l'école - Fruits, légumes et lait à l'école \(fruit-ecole.brussels\)](https://www.bruxelles.be/fr/le-programme-des-fruits-legumes-et-produits-laitiers-frais-a-l-ecole)

4. Procédure de sélection

Les projets seront examinés par un jury de sélection composé :

- ✓ d'un représentant du Cabinet de l'Éducation ;
- ✓ de l'administration : la Direction générale de l'Enseignement obligatoire et le Service général de l'Inspection ;
- ✓ des représentants des organes de représentation et de coordination des pouvoirs organisateurs de l'enseignement.

Le jury veillera à ce que les établissements sélectionnés répondent à des critères de répartition géographique et de réseaux d'enseignement.

5. Étapes de la procédure

1. L'envoi des candidatures se fait pour le **30 septembre 2021** au plus tard, via le formulaire en ligne <https://forms.gle/vDR7MoHozQ2KC5zF6>.

L'envoi de la candidature implique l'accord du Pouvoir organisateur ainsi que celui de la Direction.

Le cas échéant, une convention de collaboration avec l'opérateur choisi (signée des 2 parties) doit également être envoyée en **format pdf** pour le 30 septembre 2021 au plus tard, à alimentation@cfwb.be.

Note : *afin de mieux préparer votre encodage, vous trouverez, à la suite de ce descriptif, les informations à introduire dans le formulaire en ligne.*

2. Le jury vérifie l'adéquation de la candidature avec les critères tels que définis dans le présent appel.
3. Le jury communique les résultats de la sélection à Mme la Ministre pour le 23 octobre 2020 au plus tard.

Pour les écoles sélectionnées

4. Le cas échéant, **dès réception de l'Arrêté de subvention**, l'école contacte l'opérateur, préalablement choisi, afin d'établir le planning des interventions. Celles-ci devront être programmées durant l'année scolaire 2021-2022.
5. Pour le 31 août 2022 au plus tard, l'établissement scolaire transmet les justificatifs des dépenses, la déclaration de créance et le rapport d'activités dont le modèle lui sera envoyé après la sélection.

Le paiement de la subvention sera effectué en 2 tranches sur le compte en banque lié au numéro fase et réservé aux subventions de fonctionnement.

6. Opérateurs et outils

Des opérateurs de formation auxquels les établissements peuvent faire appel sont listés ci-après de manière non exhaustive mais chaque établissement scolaire reste libre de collaborer avec un autre partenaire dans le cadre de cet appel à projets.

- ✓ Exemples d'opérateurs avec lesquels vous pouvez prendre contact : Biowallonie, Bruxelles-Environnement, Ceinture alimentaire, Ciriha, Coren, Devenirs, Empreintes, Food & Pleasure, Gal, GoodPlanet, Influences végétales, Ma terre mon assiette, Nature Attitude...

- ✓ Exemples d'opérateurs avec lesquels vous pouvez prendre contact : Biowallonie, Bruxelles-Environnement, Ceinture alimentaire, Ciriha, Coren, CRIE de Mariemont, Devenirs, Empreintes (CRIE de Namur), Food & Pleasure, Gal, Good Planet, Influences végétales, Loupiotte asbl, Ma terre mon assiette, Nature Attitude (CRIE d'Anlier)...
- ✓ Le site <http://mangerbouger.be> de l'asbl Questions Santé rassemble une série d'outils permettant de travailler la question de l'alimentation durable. Vous y trouverez des « trucs et astuces », un inventaire complet d'outils pédagogiques et d'associations ressources ainsi que des expériences d'écoles.
- ✓ Les outils du Green Deal Cantines durables : en Wallonie, 230 cantines ont signé le Green Deal Cantines durables et se sont engagées à mettre en œuvre des actions concrètes pour rendre leur offre alimentaire plus durable. Une série d'outils ont été produits pour les y aider. Ceux-ci sont disponibles sur www.greendealcantines.be/appuis.
- ✓ Les outils de Bruxelles Environnement : Bruxelles Environnement propose des outils touchant divers thèmes tels que l'alimentation en général, les potagers, les déchets, l'eau ou encore le bruit. Par ailleurs, les écoles bruxelloises ont accès à une série d'outils et accompagnements pour les aider dans une démarche de cantines Good Food. Les outils : formations, label cantine, recettes, helpdesk, etc.
<https://environnement.brussels/thematiques/alimentation/restauration-et-cantines>

FORMULAIRE à compléter EN LIGNE (<https://forms.gle/vDR7MoHozQ2KC5zF6>)

Afin de mieux préparer votre encodage, voici les informations à introduire par l'école dans le formulaire en ligne.

- La direction de l'école est informée de ce dépôt de candidature et le soutient : oui - non

Le Pouvoir organisateur est informé de ce dépôt de candidature et le soutient : oui - non **Établissement**

- Nom officiel
- Adresse complète
- Province (ou Bruxelles capitale)
- Numéro fase de l'établissement
- Numéro fase de l'implantation
- Courriel administratif (ecXXXXXX@adm.cfwb.be)
- Autre courriel éventuel
- Téléphone
- Nom et prénom de la direction
- Nombre d'élèves total de l'établissement
- Réseau d'enseignement : WBE – Officiel subventionné – Libre subventionné
- Niveau d'enseignement concerné : fondamental – primaire – maternel/ordinaire – spécialisé
- L'établissement émerge-t-il à l'encadrement différencié ?
- Si oui, quel est son classement (de 1 à 5) ?
- L'établissement fait-il partie des bénéficiaires du projet pilote pour les repas gratuits en maternelle ?

Personne responsable du projet

- Nom et prénom
- Fonction dans l'école
- Courriel
- Téléphone

Opérateur, association ou autre intervenant extérieur

- Envisagez-vous de faire appel à un intervenant extérieur ?
- Si oui, lequel ?
- Courriel et téléphone de l'intervenant
- Quel sera son rôle ?
- Un contact a-t-il été pris avec cet intervenant ?
 - Oui, la convention signée par les 2 parties est envoyée à alimentation@cfwb.be pour le 30 septembre au plus tard ;
 - Non

Projet

- Identifiez le ou les axe(s) de votre projet (cantine durable, collations saines, potager, déchets, eau, gaspillage alimentaire, ...)
- Décrivez les actions que vous allez entreprendre et à qui elles sont destinées.
- Par ces actions, quel(s) changement(s) ou impact(s) visez-vous ?

- Quel processus de sensibilisation pédagogique en lien avec le projet est/sera mis en place auprès des élèves ?
- Combien d'élèves sont concernés par cette sensibilisation ?
- Quel pourcentage cela représente-t-il par rapport à votre population totale ?
- Quelles sont les pistes d'actions que vous envisagez pour continuer à travailler sur l'alimentation saine et durable après ce projet ?

Budget

- Quel est le montant total sollicité (2500 euros maximum) ?
- À quelle(s) dépense(s) souhaiteriez-vous affecter le soutien financier? Le budget doit être détaillé en euros (!! Critère de recevabilité!!). Si vous avez choisi de travailler avec un opérateur, le financement de son intervention doit être repris dans ce budget. Remarque(s) éventuelle(s)

B) Concernant les établissements de l'enseignement maternel ordinaire et spécialisé émergeant à l'encadrement différencié conformément à l'article 4 du décret du 30 avril 2009, étant classées de 1 à 5

L'attention de ces établissements est attirée sur le fait que le prochain appel à projets pilotes proposant gratuitement des repas chauds de qualité nutritionnelle à base de produits locaux dans les écoles de l'enseignement maternel ordinaire et spécialisé émergeant au décret relatif à l'encadrement différencié comprendra les thématiques de la gratuité et des actions de sensibilisation.

À cet effet, et afin de permettre à ces établissements de conjuguer les thématiques « alimentation saine » et « gratuité » dans les cantines scolaires, le Ministre de l'Égalité des chances prendra en charge, dans les limites du budget disponible, le soutien des mesures visées sous les points Appel 1, Appel 3, et Appel 4 qui seront mises en place par ces établissements scolaires sélectionnés par le jury.

Ainsi, si un établissement maternel, dans les conditions précitées, entend postuler à l'appel à projets pilotes proposant gratuitement des repas chauds de qualité nutritionnelle à base de produits locaux dans les écoles de l'enseignement maternel ordinaire et spécialisé émergeant au décret relatif à l'encadrement différencié, il lui est conseillé de candidater au présent appel à projet « Alimentation » (Appel 1, Appel 3 ou Appel 4) afin de bénéficier des initiatives de sensibilisation et informations.

Une priorité sera donnée aux établissements repris dans le cadre de la reconduction pour l'année scolaire 2020-2021 des projets retenus dans le cadre du premier appel à projets (circulaire n°6622) et de sa relance ainsi que du deuxième appel à projets (circulaire n°7102).